

Rapport de présentation du projet de budget primitif 2020

Suite aux travaux des commissions, qui ont chacune travaillé sur leur projet de budget, et dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 19 décembre dernier, je suis en mesure de vous présenter le projet de budget suivant, qui a reçu l'avis favorable de la commission des finances le 30 janvier dernier.

La présentation s'articule en 4 points :

- Une présentation tous budgets confondus par grandes compétences
- Les dépenses et recettes non affectées
- L'équilibre budgétaire du budget principal
- Une analyse financière avec une vision consolidée.

1 – Présentation par compétences des budgets.

Développement économique :

	Dépenses		Recettes	
	2019	2020	2019	2020
Développement économique	399 360	762 860	24 832	20 732
Charges générales	137 560	197 860		
Masse salariale	166 800	160 000	16 300	13 200
Participations / Subvention	95 000	105 000		
Subvention équilibre budget Ateliers Relais		300 000		
Créances éteintes				
FCTVA			1 000	
Loyers Parcours Aventure			7 532	7 532

Deux éléments essentiels caractérisent le budget de fonctionnement affecté au développement économique :

- Les frais d'études (charges à caractère général) pour l'identification des mesures compensatoires de l'aménagement de la ZAC de la Salamandre budgétés à hauteur de 80 k€.
- Le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe atelier relais.

En investissement, les principales propositions sont les suivantes :

- Aide à l'immobilier d'entreprises : 250 000 €.
- Participations à ALTER CITE pour les ZAC de la Poissonnière à Beaufort-en-Anjou, Sainte-Catherine (tranche 3) à Baugé-en-Anjou, la Salamandre à Noyant-Villages : 260 000 €.
- Participation pour le raccordement gaz de la ZAC de la Salamandre : 250 000 €.
- Prise de participation SCIC Baugeois Vallée Energies Renouvelables 68 000 € et ALTER PUBLIC 18 460 €.
- Signalétique des zones d'activités : 60 000 €.

L'effort d'investissement en matière d'offre foncière et immobilière de la communauté de communes est principalement porté par les deux budgets annexes à vocation économique.

Le budget annexe Parcs d'activités :

Ce budget assujéti à la TVA reprend les mouvements liés aux ZA suivantes : ACTIVAL 1 et 2 à Beaufort-en-Anjou, Pré Barreau à Mazé-Milon, Clos de Villiers à Bois d'Anjou, ZA de Noyant.

Une provision de 20 000 € pour travaux imprévus est inscrite en dépenses.

368 409 € de produits de cessions de terrains sont prévus sur ACTIVAL incluant en particulier les ventes HEMPT'IT et GDI.

Au final, le budget est excédentaire de 167 375 €.

Le budget annexe Ateliers relais :

	BP 2019	BP 2020
Dépenses de fonctionnement	468 459	767 414
Charges à caractère général	93 162	135 440
Autres charges de gestion courante	25 000	10 000
Charges financières	77 870	73 990
Charges exceptionnelles/dépenses imprévues	22 427	2 000
<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	215 984
<i>Amortissements</i>	250 000	330 000
Recettes de fonctionnement	468 459	767 414
Subvention d'équilibre du budget principal		300 000
Loyers	433 752	397 414
<i>Amortissements</i>	34 707	70 000
Dépenses d'investissement	3 304 331	3 755 066
Dotations, fonds divers et réserves	77 140	0
Remboursement emprunts	316 649	318 636
Travaux	2 352 800	2 396 917
<i>Déficit d'investissement reporté</i>	523 035	969 513
<i>Amortissements</i>	34 707	70 000
Recettes d'investissement	3 304 331	3 755 066
Dotations, fonds divers et réserves		26 558
Subventions d'investissement reçues	592 683	344 233
Emprunts	2 161 648	2 518 291
Ventes	300 000	320 000
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		215 984
<i>Amortissements</i>	250 000	330 000

La proposition de budget de fonctionnement se caractérise :

En dépenses, par une hausse des charges à caractère général qui s'explique principalement par des taxes foncières plus importantes (+ 50 k€ à Noyant et + 8,5 k€ à Mazé).

En recettes, par une baisse globale des loyers attendus de 43 288 €. Ce montant est la différence entre le produit des nouveaux loyers et les pertes liées à la vente de locaux (MAGNET CREATION, CAL CONCEPT) et à la fin de la location CARPENTER.

A noter que cette opération pénalise fortement ce budget puisqu'en l'absence de locataire son coût correspond, peu ou prou, au déficit de la section de fonctionnement.

La section d'investissement fait état d'un volume de travaux estimé à 2,4 millions d'€.

Au vu du déficit reporté lié à la non réalisation d'un emprunt en 2019 et des subventions attribuées, un emprunt de 2,5 millions est nécessaire à l'équilibre du budget.

Une subvention d'équilibre de 300 000 € alimentée par le budget principal est proposée. Elle a pour objet :

- D'équilibrer la section de fonctionnement qui présente un déficit de 84 016 €,
- De participer au financement de la section d'investissement et de réduire le recours à l'emprunt.

S'agissant du budget primitif, il s'agit là d'une subvention d'équilibre prévisionnelle dont le versement est conditionné au devenir des locaux de Noyant et aux ventes en cours de négociation (3 bâtiments pour un montant d'environ 1 M. d'€).

Détail des investissements :	Dépenses	Recettes
Cal Concept Hall 2 Actival	1 917	
Construction atelier relais 800m ² Hall 17 à Baugé		103 004
Construction atelier relais 1000m ² Hall 18 à Baugé		123 827
Construction atelier relais 300m ² Hall 19 à Noyant	300 000	117 402
Acquisition terrain pour construction Hall 24 à Baugé	35 000	
Construction atelier relais Hall 24 à Baugé	360 000	
Signalétique Pépinière Entreprises ZA Ste Catherine à Baugé	10 000	
Acquisition terrain pour construction Hall 25 à Baugé	45 000	
Construction atelier relais Hall 25 800m ² à Baugé	550 000	
Acquisition atelier relais Hall 26 ABITABIO ZA Ste Catherine à Baugé	95 000	
Acquisition terrain pour construction Hall 27 à Mazé (Village d'artisans)	200 000	
Construction Hall 27 à Mazé (Village d'artisans)	200 000	
Construction atelier relais Hall 28 à Beaufort	450 000	
Acquisition atelier relais Hall 29 à Beaufort	150 000	
Vente atelier relais Hall 2 Cal Concept ZA Actival 1 à Beaufort		320 000
TOTAL EN HT	2 396 917	664 233

Tourisme :

	Dépenses		Recettes	
	2019	2020	2019	2020
	242 795	268 933	13 910	0
Charges générales	30 425	108 933		
Masse salariale	9 000	160 000		
Enquête diagnostique du territoire	23 370		13 910	
Subvention	180 000			

La proposition met en œuvre les décisions prises par le conseil communautaire :

- La territorialisation de l'office de tourisme, qui se traduit par la disparition de la subvention versée jusqu'alors et la reprise du personnel justifiant la hausse de la masse salariale. Les dépenses de fonctionnement transférées expliquent en partie l'augmentation des charges à caractère général.
- L'ouverture du bureau de tourisme à Beaufort participe également à la majoration des charges.

Aménagement - Habitat :

	Dépenses		Recettes	
	2019	2020	2019	2020
Aménagement	173 328	167 275	24 375	18 850
Aménagement et projet de territoire	51 295	84 815		
Aménagement masse salariale	18 800	19 000	18 800	18 850
SCOT	870	870		
SCOT Masse salariale	21 000	21 000		
Conseil de développement	4 090	7 890		
Conseil Développement masse salariale	9 000	13 000		
PCAET	59 273	11 700	5 575	
PCAET masse salariale	9 000	9 000		
Politiques contractuelles	59 840	85 259	27 353	34 255
Convention de suivi avec CCALS	13 500	12 600		
Subvention CADC reversée aux communes	37 340	30 659	27 353	34 255
Masse salariale	9 000	42 000		

Habitat	275 100	239 559	36 088	39 582
Habitat	13 900	6 000		
OPAH	71 200	56 913	29 588	32 782
Gestion aires d'accueil gens du voyage	147 300	133 646	6 500	6 800
Subvention au CLIC	20 000	20 000		
Masse salariale	22 700	23 000		

Les dépenses consacrées à l'aménagement, alors même que la démarche projet de territoire arrive à son terme, sont à la hausse du fait de la mise en œuvre d'actions identifiées dans différentes études : la charte forestière (15 k€), le plan vélo (15 k€) et la 1^{ère} partie de l'enquête « déplacements » réalisée en collaboration avec le pôle métropolitain d'Angers (22 k€) qui sera un élément important dans la mise en œuvre de la compétence « mobilité » sur laquelle nous devons nous prononcer à l'automne.

En matière de suivi des politiques contractuelles, un recrutement est envisagé dans la perspective, à partir de 2021, de la préparation et du suivi des fonds européens et de la fin du partenariat avec la CC Anjou Loir et Sarthe.

Le budget habitat est en diminution, du fait de la fin des OPAH de Noyant-Villages et Baugé-en-Anjou et de celle de la Vallée en mars 2020.

Les frais de gestion des aires d'accueil des gens du voyage sont également orientés à la baisse.

Enfin, la subvention versée au CLIC ayant pour objet de favoriser le maintien à domicile, a été rattachée à ce budget.

Le total des investissements envisagé s'établit à 507 595 € et se décompose comme suit :

	D	R
Habitat	304 650	109 926
Aire d'accueil GDV de Beaufort - achat et travaux	209 000	77 534
Aire d'accueil GDV Baugé - travaux	10 000	1 000
Aire d'accueil GDV de Noyant - achat et travaux	32 500	1 000
Cautions aires d'accueil GDV	800	800
Elaboration Plan Local de l'Habitat	52 350	29 592
Aménagement	202 945	69 285
Réalisation Plan Corps de Rue Simplifié (SIEML)	28 000	
Matériel informatique + évolution logiciel ADS	3 200	
Etude SCOT 1ère phase	86 745	35 288
Etude zones humides	75 000	
PCAET	0	33 997
Fonds de concours énergies renouvelables	10 000	

Eau :

GEMAPI

La gestion du grand cycle de l'eau, via la GEMAPI, est une compétence de Baugeois-Vallée depuis 2018.

Le volet GEMA - Gestion des Milieux Aquatiques - est transféré au Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents et au Syndicat intercommunal du bassin de l'Aune et confié par convention au Pays Fléchois, dans le cadre d'une Entente, et au syndicat mixte des basses vallées angevines.

Le montant des participations appelé est identique à celui de l'an passé (236 800 €).

Le volet PI - Protection contre les Inondations - ne concerne pour l'instant que la maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement de la digue du Val d'Authion pour un montant 27 000 €.

Le petit cycle de l'eau qui regroupe la gestion de l'eau et de l'assainissement, fait encore l'objet de 4 budgets annexes.

Budget annexe « régie eau »

Comme nous l'avons expliqué lors du débat d'orientations budgétaires, le service de l'eau potable sera totalement exploité en régie « assistée » au 1^{er} janvier 2021 et nous n'aurons alors plus qu'un budget.

	BP 2019	BP 2020
Dépenses de fonctionnement	3 225 813	3 462 645
Charges à caractère général	1 493 255	1 650 700
Charges de personnel	250 500	204 300
Autres charges et charges exceptionnelles	59 900	58 400
Charges financières	41 200	44 200
Reversement redevance pollution	500 000	400 000
Provisions	271 465	480 943
<i>Dépenses imprévues</i>	5 000	10 001
<i>Amortissements</i>	591 931	580 000
<i>Virement à la section d'investissement</i>	12 562	34 101
Recettes de fonctionnement	3 225 813	3 462 645
Ventes d'eau	2 032 645	2 439 500
Autres produits et produits exceptionnels	416 200	124 601
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	673 954	872 644
<i>Amortissements</i>	103 013	25 900
Dépenses d'investissement	1 372 016	1 083 445
Emprunts et dettes assimilés	523 001	25 001
Travaux	746 002	783 277
<i>Déficit d'investissement reporté</i>	0	249 267
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	103 013	25 900
Recettes d'investissement	1 372 016	1 083 445
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	733 561	0
Dotations, fonds divers et réserves		335 544
Subventions reçues	33 961	133 800
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	591 931	580 000
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	12 562	34 101

La régie s'étendra au 1^{er} juillet au Noyantais (sauf Parçay-les-Pins et Breil).

Ce changement de périmètre induit une hausse de la rémunération du futur prestataire (+ 200 k€).

A contrario, les dépenses de fournitures et d'entretien ont été revues à la baisse (-50 k€).

Les frais de personnel sont également en baisse (-46 k€) puisqu'une partie des agents intervenant sur Baugé 1 est affectée au 1^{er} juillet au budget assainissement collectif.

Le montant du reversement de la redevance pollution a été ramené à 400 k€.

Côté recettes, on comptabilise 262 k€ supplémentaires liés à la facturation du nouveau secteur et 145 k€ de vente d'eau en gros sur le secteur de la Vallée.

Les autres produits diminuent de 274 k€ du fait de l'arrêt, le 31 décembre dernier, des prestations de gestion du service réalisées pour le compte du Syndicat d'Eau de l'Anjou et de Saumur Val de Loire.

En investissement, 783 k€ de travaux sont envisagés et financés sur fonds propres. Une provision de 481 k€ reste disponible pour de futurs investissements.

	Dépenses	Recettes
Secteur Vallée:	427 525	12 000
Renouvellement équipements non programmés	15 000	
part TGER du marché de presta AEP	209 000	
Station Beaufort	6 751	
Pose turbidimètre en aval filtration (PGSSE)	23 340	
Beaufort : desserte ZAC la Poissonnière	12 000	12 000
Beaufort : desserte Les Hauts Champs VI	14 881	
Travaux réseaux Beaufort	140 000	
Fourniture compteurs avec cybles	5 153	

Secteur Baugé :	355 753	121 800
Etude mode de gestion (Ecosfères)	14 560	23 000
Etude schéma directeur eau potable	130 000	89 000
Station de reprise Baugé la Bilange	17 000	
Fourniture compteurs avec cybles	5 000	
Renouvellement conduites	151 000	9 800
Desserte rues des groseilliers et du champboisseau	12 210	
Extension réseau et mise en sécurité	25 983	

Budget annexe eau « gestion déléguée »

	BP 2019	BP 2020
Dépenses de fonctionnement	739 818	1 281 306
Charges à caractère général	137 900	89 600
Charges de personnel	34 100	29 500
Charges exceptionnelles/dépenses imprévues	10 000	11 000
Provisions	425 973	275 798
Amortissements	131 845	262 000
Virement à la section d'investissement		613 408
Recettes de fonctionnement	739 818	1 281 306
Ventes d'eau	493 000	425 000
Redevances (antennes)	20 001	3 000
Excédent de fonctionnement reporté	209 682	835 070
Amortissements	17 135	18 236
Dépenses d'investissement	2 099 540	2 504 534
Travaux	1 776 549	1 789 204
Déficit d'investissement reporté		433 265
Transfert de TVA	305 856	263 829
Amortissements	17 135	18 236
Recettes d'investissement	2 099 540	2 504 534
Dotations, fonds divers et réserves		474 468
Subvention d'investissement	118 280	627 000
Reversement de TVA	305 856	263 829
Excédent d'investissement reporté	1 237 703	0
Transfert de TVA	305 856	263 829
Virement de la section de fonctionnement		613 408
Amortissements	131 845	262 000

Les charges à caractère général diminuent de 48 k€ du fait de la réduction du nombre d'analyses CVM (-15 k€), de la fin des achats d'eau à la SAUR sur le Noyantais (-15 k€) et de l'ajustement des crédits d'entretien et de réparation (-18 k€).

Le produit des ventes d'eau lié au contrat SAUR se terminant au 1^{er} juillet, la recette disparaît pour un montant de 85 k€, alors que le produit perçu sur la Méniltré est revu à la hausse (+17 k€).

Un volume de travaux de 1,789 million est prévu sans recourir à l'emprunt, ce qui conduit à une diminution des provisions ramenées à 276 k€.

Opérations :	Dépenses	Recettes
Traitement CVM	366 556	270 000
Travaux réservoirs Cheviré et Clefs	17 057	
Renouvellement réseau bourg Echemiré	137 000	
Renouvellement réseau bourg Cheviré	220 000	
Renouvellement réseau bourg Noyant	553 000	
Extension réseau AEP	96 000	
Renforcement réseau et desserte ZAC Salamandre	369 023	357 000
Traitement à l'acide, usine de Genneteil	30 000	

L'assainissement est porté par deux budgets annexes qui couvrent chacun la totalité du territoire de Baugeois Vallée.

Assainissement collectif :

	BP 2019	BP 2020
Dépenses de fonctionnement	3 362 744	3 610 250
Charges à caractère général	703 590	682 580
Charges de personnel	486 900	534 500
Autres charges et charges exceptionnelles	36 500	54 000
Charges financières	109 500	96 000
Reversement redevance modernisation réseaux	105 000	127 000
Dépenses imprévues	15 000	15 001
Provisions	922 634	0
<i>Amortissements</i>	<i>665 060</i>	<i>648 000</i>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>318 560</i>	<i>1 453 169</i>
Recettes de fonctionnement	3 362 744	3 610 250
Redevance EU	2 079 000	2 149 001
Produits exceptionnels	500	0
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	<i>1 136 224</i>	<i>1 330 209</i>
<i>Amortissements</i>	<i>147 020</i>	<i>131 040</i>
Dépenses d'investissement	1 994 352	3 366 354
Remboursement capital emprunts	248 500	242 001
Travaux	1 598 832	2 993 313
<i>Amortissements</i>	<i>147 020</i>	<i>131 040</i>
Recettes d'investissement	1 994 352	3 366 354
Dotations, fonds divers et réserves	531 718	0
Subventions d'investissement reçues	461 892	876 387
Emprunt à réaliser		160 068
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<i>17 122</i>	<i>228 730</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>665 060</i>	<i>648 000</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>318 560</i>	<i>1 453 169</i>

Pour la section d'exploitation, les charges sont globalement stables, à l'exception des dépenses de personnel qui progressent de 48 k€ du fait du transfert, au 1^{er} juillet, des agents affectés au service de l'eau sur le périmètre de Baugé 1. Le produit de la redevance augmente de 3 %.

Le montant des investissements inscrit est proche de 3 millions d'€ avec des subventions inscrites à hauteur de 876 k€. Un emprunt de 160 k€ est prévu et la totalité des provisions est utilisée, ce qui signifie que les investissements des années à venir devront être financés par emprunt. Ceci nécessitera d'augmenter la redevance au prorata de l'annuité générée par la dette contractée chaque année.

	Dépenses	Recettes
Secteur Vallée	922 715	189 487
Schéma directeur assainissement Vallée	35 946	70 892
Signalétique et panneaux d'information chantier	3 000	
Renouvellement véhicule	24 947	
Télésurveillance sofrel mise à niveau	20 000	
Renouvellement matériels (préleveur, débimètre...)	30 000	
Compacteurs STEP - Beaufort	45 000	
STEP - La Ménitric	25 000	
Réhabilitation STEP Brion	83 786	118 595
Réhabilitation réseaux Beaufort	640 035	
Extension réseaux	15 000	

Secteur Baugeois	1 576 571	623 900
Schéma directeur assainissement Baugeois	31 582	
Télésurveillance sofrel mise à niveau	20 000	
Epanchage des boues	19 500	
Travaux sur réseau Les Brisés	30 000	30 000
Extension réseaux	15 006	
Travaux mise en séparatif Echemiré	1 451 078	593 900
Etude raccordement soc. EDIPAR Echemiré	9 406	
Secteur Noyantais	494 027	63 000
Schéma directeur assainissement Noyantais	50 000	
Renouvellement véhicule	21 026	
Télésurveillance sofrel mise à niveau	10 000	
Epanchage des boues Meigné et Genneteil	39 210	
Mise en séparatif réseau bd des écoles - Noyant	372 640	63 000
Solde construction station Parçay	1 152	

Service Public d'Assainissement Non Collectif :

	2019	2020
Dépenses de fonctionnement	175 235	240 469
Charges à caractère général	69 150	132 830
Autres charges et charges exceptionnelles	7 500	600
Charges de personnel et frais assimilés	65 000	81 700
Provisions	33 585	25 339
Recettes de fonctionnement	175 235	240 469
Facturation des contrôles	121 000	215 500
Participations des collectivités territoriales	13 700	0
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	40 535	24 969

Le budget est en progression par rapport à l'an passé, du fait de l'accroissement des charges à caractère général et de la masse salariale. Deux éléments expliquent ces hausses, d'une part le marché de contrôles des installations du Noyantais et de la Vallée, d'autre part la structuration du service avec deux agents à temps plein à partir de mars.

Les contrôles étant facturés au propriétaire et au vu de la campagne spécifique menée dans le Noyantais et la Vallée, le produit attendu est plus important.

Déchets :

Cette année encore, et dans l'attente de la mise en œuvre d'un mode de financement unique qui doit intervenir au plus tard le 1^{er} janvier 2022, le service déchets est financé de 3 manières différentes :

- Pour les communes de la Vallée, l'activité du service est retracée dans un budget annexe financé principalement par une redevance incitative.
- Sur le secteur de Noyant le financement est assuré par les communes sous la forme d'une attribution de compensation dérogatoire équivalent au coût du service de l'année précédente.
- Sur Baugé-en-Anjou, le financement est mixte. 2/3 du financement est assuré par la TEOM, le 1/3 restant selon les modalités qui s'appliquent sur le Noyantais.

Pour ces 2 derniers secteurs, les écritures sont rattachées au budget général de la collectivité.

NB : Certaines dépenses (comme les dépenses de personnel) devant être ventilées sur le budget annexe, elles seront également prises en compte par le budget général avant de lui être refacturées.

Cet exercice 2020, qui est un budget de transition, est donc aussi très particulier dans la mesure où la collectivité reprend à son compte l'intégralité du service et, qu'en même temps, les modes de financements antérieurs subsistent.

La logique qui a prévalu à l'élaboration de ce budget est que chaque habitant contribue, en moyenne et de la même manière, au financement du service, puisque chacun va bénéficier du même niveau de service.

Nous nous inscrivons donc, d'ores et déjà, dans la logique du budget unique qui prévaudra à terme.

Cette contribution moyenne correspondant au montant appelé directement auprès des utilisateurs du service, quel que soit sa forme qui varie selon les secteurs : REOM pour la Vallée, fiscalité communale pour le Noyantais et TEOM + fiscalité communale pour le Baugeois. S'ajoute à cela le produit des facturations des déchetteries.

La contribution moyenne par habitant de 84 € retenue, correspond au volume des recettes attendues sur le secteur de la Vallée, soit le rapport :

Produit attendu de la REOM (sur la base des tarifs votés en décembre) + facturation déchetteries
Nombre d'habitants du secteur.

Pour les secteurs du Baugeois et du Noyantais, cette somme de 84 € est multipliée par le nombre d'habitants et on y ajoute les autres recettes (éco-organismes, ventes de matériaux). On détermine ainsi l'enveloppe de dépenses affectée à chaque secteur. Cette somme doit permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement du service et les amortissements.

Par ailleurs il n'a pas été possible d'équilibrer le budget annexe, les recettes estimées ne couvrant pas les dépenses de fonctionnement et les amortissements. Des amortissements pour un montant de 288 000 € ont donc dû être transférés sur le budget principal.

Ceci représente une charge supplémentaire de 7 €/hab. financés par la fiscalité du budget général qui s'ajoute aux 84 €/hab. de contribution.

	Budget général			Annexe	Consolidé
	Baugeois	Noyantais	Vallée	Vallée	
Dépenses de fonctionnement	1 219 550	639 361	2 245 443	2 310 220	4 487 131
Charges à caractère général	661 815	338 333	924 866	947 416	1 955 014
Charges de personnel	488 735	264 488	1 010 027	1 010 027	1 763 250
Dépenses imprévues				4 000	4 000
Autres charges de gestion courante	14 000	6 000	22 550	15 000	57 550
Charges financières				5 800	5 800
Charges exceptionnelles				70 000	70 000
Virement à la section d'investissement	0	0	0	115 977	115 977
Amortissements	55 000	30 540	288 000	142 000	515 540
Recettes de fonctionnement	818 550	137 300	1 957 443	2 310 220	3 308 070
Remboursement charges de personnel	20 000			40 000	60 000
REOMI produits déchetteries		5 000	1 957 443	1 858 220	1 863 220
TEOM	620 000			0	620 000
Eco organismes	113 000	122 300		382 000	659 300
Ventes de matériaux	65 550	10 000		15 000	90 550
Produits exceptionnels				5 000	5 000
Amortissements				10 000	10 000
Résultat fonctionnement sans report	-401 000	-502 061	-288 000	0	-1 179 061
Financement appelé/habitant :					91
Principal	84	84		84	
Complémentaire	7	7	7		

Les investissements prévus sur les 2 budgets sont estimés à 3 M €. Schématiquement, ils se regroupent en 3 catégories :

- Le renouvellement des matériels roulants du fait du transfert de certains véhicules à Saumur Val de Loire.
- L'achat de bacs et de colonnes pour la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte.
- La modernisation des déchetteries qui s'étalera sur deux exercices.

Mobilier et matériel informatique	11 500
Centre technique plateforme de stockage du verre, clôture, entretiens locaux	272 465
1 benne et 2 porteurs	750 000
Matériel d'entretien et pince de collecte PAV	13 245
Equipements de prévention (composteurs, kits poulaillers...)	45 000
Acquisitions de bacs et colonnes secteur Baugé en Anjou	182 000
Acquisitions de bacs et caissons secteur Noyant	392 972
Réapprovisionnement bacs et colonnes secteur Vallée	79 630
Réhabilitation et équipements des 4 déchetteries	690 150

Ecole de musique :

	Dépenses		Recettes	
	2019	2020	2019	2020
Ecole de musique	738 620	758 250	181 300	176 680
Charges générales	73 820	94 750		
Masse salariale	657 000	659 000	5 300	
Redevance logiciels	5 300	2 000		
Facturation	2 500	2 500	128 000	118 000
Subventions/produits exceptionnels			48 000	58 680

L'ouverture prochaine du site de Méon explique principalement la hausse du budget de l'école de musique alors que les recettes sont stables.

Il est prévu cette année l'achat d'instruments pour 15 000 € et du mobilier spécifique pour le nouveau site d'enseignement pour 9 000 €.

Administration générale - Communication :

	Dépenses		Recettes	
	2019	2020	2019	2020
Administration générale	774 470	922 700	53 200	44 801
Charges générales	164 500	231 100		
Masse salariale	448 700	527 000	53 200	43 801
Anjou Numérique + logiciels	32 600	28 600		
Frais financiers locaux Beaufort		8 000		
FCTVA				1 000
Indemnités élus + formation	128 670	128 000		
Communication	126 470	141 370	900	900
Charges générales	62 270	63 620	900	900
Masse salariale	64 200	77 750		

Le service administration générale regroupe l'ensemble des services supports de la collectivité (secrétariat général, RH, finances, marchés publics, informatique et la communication).

Aucune refacturation n'est exercée auprès des budgets annexes par souci de cohérence.

Les coûts sont en augmentation, du fait du rattachement des frais liés aux locaux du service déchets à Beaufort et des coûts informatiques associés.

La masse salariale inclut 2 agents supplémentaires : une assistante RH et comptabilité en provenance du SMICTOM VA et un nouvel agent comptable qui assurera les missions exercées jusqu'au 1^{er} avril par le service eau.

L'agent du SMICTOM VA chargé de la prévention et de la communication a été rattaché pour la moitié de son temps au service communication.

340 877 € € d'investissement sont prévus, dont 280 k€ pour l'acquisition du second étage de la MSAP, l'aménagement de bureaux et l'achat de mobilier.

Le solde est constitué pour 11 000 € de matériel informatique, 14 500 € sont aussi prévus pour couvrir l'annuité concernant les bureaux de Beaufort et 35 000 € à la prise de participation à ALTER ENERGIE.

2 - Les dépenses et recettes non affectées du budget principal :

	Dépenses		Recettes	
	2019	2020	2019	2020
Non affecté	8 366 371	8 450 077	13 157 546	13 372 500
Fiscalité	450	1 000	10 535 890	10 709 700
Dotations			1 721 800	1 793 800
Attributions de compensation	6 861 936	6 842 930		
reversement FNGIR	460 147	460 147		
Dépenses imprévues	10 000	20 000		
Masse salariale budgets annexes	836 500	856 000	836 500	856 000
Amortissements	197 338	270 000	63 356	13 000

Fiscalité :

Les bases prévisionnelles ne nous ont pas encore été notifiées. Sur la base des produits constatés en 2019 et compte tenu du coefficient de revalorisation des valeurs locatives fixé à 0,9 % et de l'orientation prise de ne pas augmenter la pression fiscale, le produit de la fiscalité se décomposerait de la façon suivante :

	2019	2020	Evol.
Fiscalité ménages :	6 400 600	6 544 504	2,2%
Taxe Habitation	4 139 291	4 222 358	
Taxe Foncier Bâti	1 956 532	2 010 234	
Taxe Foncier Non Bâti	238 528	243 285	
Taxes additionnelles FNB	66 249	68 627	
Fiscalité professionnelle :	4 110 937	4 165 195	1,3%
CFE :	2 271 247	2 336 595	
IFER :	165 000	155 000	
TASCOM :	432 000	450 000	
CVAE :	1 242 690	1 223 600	

NB : En 2021 la taxe d'habitation sera remplacée par un reversement d'une fraction de la TVA. La part de la fiscalité professionnelle sera alors supérieure à celle de la fiscalité ménages.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales :

Le principe consiste en un reversement de fiscalité des communes et communautés les plus riches vers les plus pauvres.

Ce fonds ne transite pas par le budget communautaire. Par contre, il appartient au conseil de communauté de décider de sa répartition entre la communauté de communes et ses communes. Conformément à ce qui a été annoncé en débat d'orientations budgétaires, je proposerai qu'il soit comme l'an passé entièrement fléché vers les communes. Aucune recette n'est donc inscrite à ce titre au budget.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources a été institué en 2011 dans le cadre de la réforme de la fiscalité pour garantir le maintien des ressources fiscales. Son montant est fixé à 460 147 €.

Dotations de l'état

En l'absence de notification à la date du vote du budget, nous avons reporté les sommes perçues en 2019, en les minorant légèrement.

Attributions de compensations :

Les montants provisoires ont été notifiés aux communes avant le 15 février conformément à la règle. Les évolutions sont faibles, aucune nouvelle charge de transfert n'ayant été identifiée. Les ajustements tiennent à la variation des AC dérogatoires sur les déchets et à la fin des OPAH du Baugeois et du Noyantais.

La masse salariale :

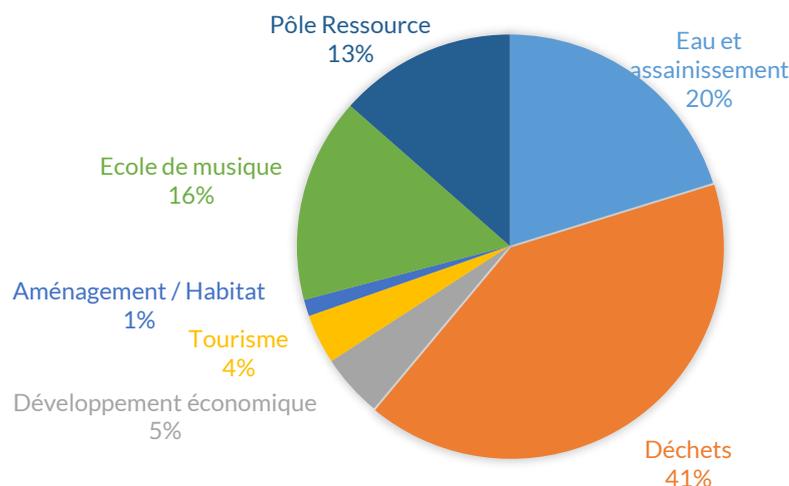
La masse salariale connaît une progression spectaculaire du fait de la reprise des agents des syndicats de déchets et de l'office de tourisme (+78 %).

Les 2 projets de budget ne pouvant être comparés en l'état, on constate qu'à périmètre constant la hausse nette est de 3,3 %.

Le volume refacturé aux budgets annexes eau, assainissement et déchets est de 1 860 027.

	BP 2019	BP 2020 sans transferts	Evol.	BP 2020	Evol.
Masse salariale globale	2 490 500	2 516 500		4 330 000	
dont facturé par les communes	86 340	44 000		44 000	
Remboursement de charges	45 300	8 000		53 000	
Facturé aux communes	68 100	67 850		67 850	
Facturé à la soc. Brangeon	14400				
Masse salariale nette globale	2 362 700	2 440 650	3,3%	4 209 150	78%
Facturé aux budgets annexes Eau-EU-Déchets	836 500	850 000	1,6%	1 860 027	
Masse salariale nette budget principal	1 526 200	1 590 650	4,2%	2 349 123	
Ratio dép. personnel/dép. réelles fct					

Répartition de la masse salariale nette par service 2020



3 - Equilibre général du budget principal :

	Dépenses		Recettes	
	2019	2020	2019	2020
Autres opérations	4 962 495	5 263 660	4 272 551	5 419 612
Excédents reportés			4 272 551	5 419 612
Reversement subvention CAF	39 909			
Prélèvement pour investissement	488 921	795 972		
Dotation pour provisions	4 433 665	4 467 688		

Le besoin de financement de la section d'investissement est couvert par un prélèvement sur dépenses de fonctionnement de 795 972 € et un emprunt de 1 500 000 €.

Le solde positif est consigné en section de fonctionnement sous la forme d'une provision de 4 467 688 €.

4 - Analyse financière et vision consolidée

Le tableau ci-après est le produit de la consolidation des différents budgets, à l'exception du budget « zone d'activité » qui ne relève pas de la même nomenclature comptable, mais qui, pour mémoire, est excédentaire.

En noir sont inscrites les opérations réelles de l'année et en bleu les soldes de l'année précédente et les résultats les prenant en compte.

La provision correspond aux excédents non affectés à une opération et donc disponibles pour des investissements supplémentaires.

Budget primitif 2020 :	Budgets					Consolidé
	Principal	Economique	Eau potable	Eaux usées	ReOM	
Section de fonctionnement						
Recettes réelles	16 650 593	697 414	2 992 101	2 364 501	2 300 220	25 004 829
- Dépenses réelles	16 156 005	221 430	2 477 700	1 709 210	2 048 243	22 612 588
= Résultat net de fonctionnement	494 588	475 984	514 401	655 291	251 977	2 392 241
+ <i>Excédent(s) de fonctionnement N-1</i>	<i>5 419 612</i>	<i>0</i>	<i>1 707 714</i>	<i>1 355 178</i>	<i>0</i>	<i>8 482 504</i>
= <i>Résultat global de fonctionnement</i>	<i>5 914 200</i>	<i>475 984</i>	<i>2 222 115</i>	<i>2 010 469</i>	<i>251 977</i>	<i>10 874 745</i>
Section d'investissement						
Recettes réelles	2 035 333	3 209 082	2 098 470	1 036 455	411 235	8 790 575
- Dépenses réelles	3 830 532	2 715 553	2 861 311	3 235 314	649 212	13 291 922
= Besoin de financement des inv.	-1 795 199	493 529	-762 841	-2 198 859	-237 977	-4 501 347
+ <i>Solde d'investissement N-1</i>	<i>378 688</i>	<i>-969 513</i>	<i>-682 532</i>	<i>228 730</i>	<i>0</i>	<i>-1 044 627</i>
= <i>Résultat global d'investissement</i>	<i>-1 416 511</i>	<i>-475 984</i>	<i>-1 445 373</i>	<i>-1 970 129</i>	<i>-237 977</i>	<i>-5 545 974</i>
Résultats net de l'exercice	-1 300 611	969 513	-248 440	-1 543 568	14 000	-2 109 106
Provision	4 497 689	0	776 742	40 340	14 000	5 328 771

Le résultat net de fonctionnement correspond à la marge d'autofinancement brut de chacun des budgets : c'est ce que dégage la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement et rembourser le capital des emprunts.

Lorsque le résultat net de l'exercice est positif, cela signifie que le budget finance ses investissements et qu'il accroît ses provisions, sauf lorsqu'il fait appel à l'emprunt, ce qui est le cas du budget « ateliers relais ». Lorsqu'il est négatif, c'est qu'il utilise les excédents des années précédentes pour financer les investissements. Le budget principal, se caractérise essentiellement par une baisse du résultat prévisionnel de fonctionnement qui passe de 826 977 € à 494 588 €.

Cette baisse s'explique d'une part, par la subvention d'équilibre de 300 k€ versée au budget ateliers relais et d'autre part, par l'augmentation du coût du service déchets.

En effet, bien que le dispositif actuel de financement des déchets soit neutre pour la communauté de communes, le reversement des communes via les attributions de compensation n'intervient que l'année suivante. Baugeois-Vallée supporte donc cette avance de 168 k€ en 2020.

Si l'on ajoute ces coûts au résultat attendu, celui-ci est supérieur de 135 k€ au résultat prévisionnel 2019.

L'autre caractéristique de ce budget est de proposer la réalisation d'un emprunt à hauteur de 1,5 million d'€ pour le financement de nos investissements particulièrement élevés cette année, notamment pour le service des déchets.

La provision de 4,5 M d'€ permettra de faire face à nos divers engagements et en particulier à ceux liés au projet ECO CIR.

Concernant l'eau potable, le résultat prévisionnel est en amélioration par rapport à l'an passé 514 k€ contre 444 k€. Il reste néanmoins insuffisant pour faire face aux besoins annuels à venir qui sont supérieurs au million d'€.

La reprise des résultats des syndicats dissous a permis de reconstituer les provisions qui permettront de financer en 2021 les investissements à venir sans solliciter davantage les usagers.

La situation du budget assainissement est en apparence moins tendue avec une épargne de gestion supérieure à celle de l'eau potable. Toutefois ce budget est pénalisé par sa dette, qui réduit sa capacité d'autofinancement et par l'absence de provisions.

A partir de 2021, les investissements ne pourront être financés que par l'emprunt ce qui obligera à revaloriser la redevance pour couvrir la nouvelle annuité.

Enfin, le budget annexe des ordures ménagères pour lequel les excédents du SMICTOM VA ne sont pas encore repris, reflète une situation tendue.

L'éclatement du service déchets sur 2 budgets n'en facilite pas la lecture, de même que l'agrégation de données issues de budgets s'exerçant sur des périmètres différents et le contexte d'harmonisation de la collecte.

Le tableau suivant résume l'évolution et la situation de l'endettement :

	Capital restant dû au 1er janvier		Répartition dette	Annuité
	2019	2020		2020
Budget :				
Budget principal	0	175 734	2%	22 035
Ateliers relais	3 836 263	3 542 698	48%	365 689
Zones d'Activités	480 000	450 000	6%	33 500
Assainissement collectif	2 675 914	2 444 786	33%	315 820
Régie eau	678 199	655 664	9%	60 047
ReOM	0	126 682	2%	24 608
Total :	7 670 376	7 395 564		821 699

Si la situation financière de Baugeois-Vallée est globalement très satisfaisante, des points de vigilance concernant les budgets eau, assainissement et ordures ménagères sont identifiés. Ces budgets, qui ne sont financés que par les redevances des usagers, ne permettent pas d'envisager dans la durée, à contribution des usagers égale, le nécessaire renouvellement des infrastructures.